

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

HISTOIRE ET ESTHETIQUE DU MOBILIER

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 05 03 07 U 21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

HISTOIRE ET ESTHETIQUE DU MOBILIER
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'éveiller son sens de l'observation et son esprit d'analyse par l'utilisation d'ouvrages et de documents de référence ;
- ◆ d'analyser des mobiliers et des techniques de décoration afin de les situer dans un style et dans une époque.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir de documents représentatifs d'œuvres architecturales et de mobiliers proposés par le chargé de cours,

- ◆ identifier les œuvres et les situer géographiquement ainsi que dans le temps ;
- ◆ décrire les œuvres et en donner les principales caractéristiques en utilisant le vocabulaire spécifique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation à l'histoire des styles et du mobilier » code N° 05 03 05 U 11 D1 classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Histoire et esthétique du mobilier	CG	A	24
2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de documents représentant des mobiliers,
en utilisant les ouvrages ou documents de référence mis à sa disposition,
en utilisant un vocabulaire précis,*

- ◆ d'identifier le style de meuble, de le situer géographiquement ainsi que dans le temps et d'en préciser les caractéristiques ;
- ◆ de décrire leur(s) fonction(s), leur structure, leur(s) décor(s) ;
- ◆ d'identifier les techniques décoratives (marqueterie, frisage, incrustation, sculpture...) et de les situer dans le temps ;
- ◆ d'identifier les innovations techniques et décoratives ;
- ◆ de rédiger des fiches d'identification de mobilier (origine, période, style, fonctions, structure, décors, techniques) ;
- ◆ de justifier le contenu de la fiche réalisée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir de documents représentant des mobiliers,
en utilisant les ouvrages ou documents de référence mis à sa disposition,
en utilisant le vocabulaire spécifique,*

- ◆ de décrire un mobilier, de le situer géographiquement ainsi que dans le temps et d'en préciser les caractéristiques ;
- ◆ d'en rédiger une fiche d'identification (origine, période, style, fonctions, structure, décors, techniques) ;
- ◆ de justifier le contenu de la fiche réalisée.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de description du mobilier,
- ◆ le degré de précision des informations reprises dans la fiche,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire,
- ◆ le niveau de pertinence des procédures de recherche dans les références bibliographiques.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pas de recommandation particulière.